

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2016/111 - Développement local urbain - 2221**  
**Adoption du contrat de territoire de l'Eurométropole de**  
**Strasbourg 2015-2016**

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2011/48 du 4 juillet 2011 relative à la poursuite et au renforcement de la démarche de contractualisation du Département avec les territoires,  
Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2012/15 du 25 juin 2012 concernant le cadre méthodologique général de la génération II des contrats de territoire,  
Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2012/59 du 22 octobre 2012 sur le guide de référence applicable pour le périmètre des territoires signant un contrat de territoire de 2ème génération,

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CG/2014/9 du 26 mai 2014 donnant délégation à la commission permanente pour approuver les contrats de territoires de nouvelle génération à venir,

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CD/2015/94 du 6 juillet 2015 sur la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements,

Vu la délibération de l'assemblée plénière n° CD/2015/87 du 6 juillet 2015 sur la révision des politiques d'accompagnement financier des opérations d'investissement des communes et de leurs groupements,

Vu l'article 94 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2015-2016,

- autorise le président du Conseil Départemental à signer le contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, joint en annexe à la présente délibération, sous réserve de son approbation par les autres parties au contrat,

- décide la mise en œuvre du contrat de territoire pour une période de 2 ans, à compter du 1er janvier 2015.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc198922-CC-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16